

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mercredi 6 mai 2026, à compter de 20 h, à laquelle est présente, outre Madame la Mairesse, Anick Nadia Gauthier Arbour, les conseillers suivants :

	Myriam Bergeron Bolduc	siège 1
	Bernard Roy	siège 2
	Mario Dubé	siège 3
Absente	Josiane Mercier-Beloin	siège 4

tous formant quorum sous la présidence de la maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA MAIRESSE

Madame la maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et elle souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

La Mairesse fait la lecture de l’ordre du jour qui accompagnait l’avis de convocation.

Résolution 26-05-57

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé,
appuyé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,

D’accepter l’ordre du jour en laissant le point 20 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par la Mairesse;
2. Acceptation de l’ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2026;
4. Période de questions réservée au public;
5. OBNL du centre communautaire ;
6. Adoption du règlement 328-26 abrogeant le règlement 324-25 sur l’occupation et l’entretien des bâtiments;
7. Avis de motion du projet de règlement 329-26;
8. Ententes Mont Hereford;
9. Vêtement à l’effigie d’East Hereford;
10. Appui Forêt Hereford;
11. Offre de service – accompagnement administratif;
12. Offre d’emploi étudiant;
13. Tournoi de golf du maire de Coaticook;
14. Paiement des comptes :
 - 14.1 Comptes payés ;
 - 14.2 Comptes à payer ;

- 15. Bordereau de correspondance;
- 16. Rapports :
- 17. Maire;
- 18. Conseillers;
- 19. Directrice générale;
- 20. Varia ;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2026**

Résolution 26-05-58

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,

D' approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

5. **OBNL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE D'EAST HEREFORD**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre les démarches entourant la création d'un organisme à but non lucratif pour le centre communautaire;

ATTENDU QUE cet organisme permettra notamment de faciliter certaines demandes de financement et le développement des activités communautaires;

Résolution 26-05-59

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé,
appuyé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,

D' appuyer les démarches de création de l'OBNL du centre communautaire et d'autoriser la directrice générale à poursuivre les démarches administratives nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-26 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-25 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a adopté le règlement numéro 324-25 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite abroger le règlement numéro 324-25;

ATTENDU QUE le règlement numéro 328-26 a pour objet d'abroger le règlement numéro 324-25 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QU' un avis de motion ainsi qu'un dépôt du projet de règlement ont été dûment effectués conformément à la loi;

Résolution 26-05-60

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

D' adopter le règlement numéro 328-26 abrogeant le règlement numéro 324-25 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

QUE la copie du règlement soit transmise aux autorités compétentes conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 329-26

Le conseiller Bernard Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 329-26.

8. ENTENTES MONT HEREFORD

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford reconnaît l'importance des activités récréotouristiques et sportives offertes par Mont Hereford pour la vitalité de la région;

ATTENDU QUE les ententes entre la municipalité et Mont Hereford permettent de soutenir le développement d'activités favorisant l'attractivité du territoire ainsi que la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir une collaboration positive et durable avec les partenaires du milieu;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu concernant le renouvellement de certaines ententes et les frais qui y sont associés;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère important de favoriser l'accessibilité et la poursuite des activités offertes par Mont Hereford;

Résolution 26-05-61

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente de droit de passage et de services relative aux collaborations avec Mont Hereford.

D'approuver la diminution des frais de renouvellement, ceux-ci passant de 3 000 \$ à 500 \$ selon les modalités convenues entre les parties.

9. VÊTEMENTS À L'EFFIGIE D'EAST HEREFORD

ATTENDU QUE la municipalité souhaite promouvoir le sentiment d'appartenance et la visibilité d'East Hereford;

Résolution 26-05-62

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D' autoriser l'achat de 5 t-shirts promotionnels à l'effigie de la municipalité d'East Hereford à SBInfographie au montant de 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. APPUI FORÊT HEREFORD

****APPUI AU PROJET DE FORÊT HEREFORD – MISE À NIVEAU DES PONTS DES SENTIERS NEIL-TILLOTSON ET CHÂNON MANQUANT****

ATTENDU QUE Forêt Hereford présentera un projet intitulé « Mise à niveau des ponts des sentiers Neil-Tillotson et Chaînon Manquant » dans le cadre du Volet 2 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE les sentiers de Forêt Hereford représentent une infrastructure importante pour la pratique sécuritaire d'activités de plein air, autant pour les citoyens de la municipalité que pour les visiteurs de la région;

ATTENDU QUE ces sentiers contribuent au développement touristique, à la qualité de vie, à l'attractivité du territoire ainsi qu'au rayonnement de la municipalité d'East Hereford;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre en valeur East Hereford afin d'attirer de nouveaux résidents, visiteurs et utilisateurs du territoire par le développement d'infrastructures récréotouristiques de qualité;

ATTENDU QUE le projet permettra d'améliorer la sécurité des usagers, la durabilité des infrastructures ainsi que l'accessibilité des sentiers;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance des valeurs de conservation, de protection du territoire et de collaboration mises de l'avant par Forêt Hereford;

Résolution 26-05-63

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

QUE le conseil municipal d'East Hereford appuie le projet de Forêt Hereford intitulé « Mise à niveau des ponts des sentiers Neil-Tillotson et Chaînon Manquant » présenté dans le cadre du Volet 2 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation;

QUE la municipalité reconnaît l'importance de ce projet pour le développement touristique, récréatif et économique du territoire ainsi que pour la sécurité des utilisateurs des sentiers;

QUE la municipalité souligne l'apport important de Forêt Hereford dans la mise en valeur du territoire, la conservation des milieux naturels et le développement d'activités de plein air accessibles et sécuritaires;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Forêt Hereford pour dépôt dans leur demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. OFFRE DE SERVICE – ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

- ATTENDU QUE** la municipalité d'East Hereford souhaite améliorer son administration municipale et optimiser certains processus administratifs;
- ATTENDU QUE** la charge de travail grandissante ainsi que les nombreux projets municipaux en cours nécessitent un accompagnement administratif supplémentaire;
- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de service d'une consœur d'expérience possédant une expertise pertinente en administration municipale;
- ATTENDU QUE** cet accompagnement permettra notamment une diminution des coûts, une optimisation du temps de travail ainsi qu'une amélioration de l'efficacité administrative;

Résolution 26-05-64

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

- QUE** le conseil municipal accepte l'offre de service d'accompagnement administratif de madame Julie Létourneau pour un montant maximal de 1 600.00 \$, selon les besoins de la municipalité et les modalités présentées au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

- ATTENDU QUE** la municipalité d'East Hereford souhaite soutenir les initiatives locales et favoriser l'emploi étudiant sur son territoire;
- ATTENDU QUE** des projets estivaux visant la mise en valeur du patrimoine, de l'environnement et de l'animation communautaire sont prévus durant la saison estivale 2026;
- ATTENDU QUE** des offres d'emploi étudiantes ont été déposées par différents organismes du milieu, notamment pour des projets liés à l'animation, au patrimoine et à l'environnement;

Résolution 26-05-65

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron-Bolduc,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

- QUE** la municipalité d'East Hereford appuie la diffusion des offres d'emploi étudiantes sur ses différentes plateformes de communication et encourage l'embauche locale pour la saison estivale 2026.
- QUE** la municipalité autorise le paiement des frais de 450 \$ reliés à l'affichage et au soutien des démarches d'embauche étudiante pour la saison estivale 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COATICOOK

ATTENDU QUE le tournoi de golf du maire de Coaticook est une activité favorisant les échanges entre les municipalités, les organismes et les partenaires du milieu;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford souhaite être représentée lors de cet événement;

Résolution 26-05-66

Il est proposé par la conseillère Myriam Bergeron-Bolduc,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

QUE la municipalité autorise la participation de la mairesse et d'un conseiller municipal au tournoi de golf du maire de Coaticook;

QUE la municipalité autorise les dépenses relatives à l'inscription et à la participation selon le montant prévu de 400\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. PAIEMENT DES COMPTES

14.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 70 931.70 \$ payé du 3 avril au 6 mai 2026.

Résolution 26-05-67

Il est proposé par le conseiller Mario Dubé,
appuyé par la conseillère Myriam Bergeron Bolduc,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 70 931.70 \$ en date du 6 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 30 841.15 \$ en date du 6 mai 2026.

Résolution 26-05-68

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Mario Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 30 841.15 \$ en date du 6 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

16. RAPPORTS :

16.1 Mairesse

Le rapport est déposé.

16.2 Conseillers

Les rapports sont déposés.

16.3 Directrice générale

Le rapport est déposé.

17. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, la mairesse déclare la levée de la séance. Il est 21 h 30.

Anick Nadia Gauthier Arbour,
Mairesse

Sanny Tanguay,
directrice générale et
greffière-trésorière